

Rapport de jury

Recrutement interne d'adjoint administratif de 1ère classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur Guy BARET

Vice-présidente : Madame Béatrice MAGISTRALI

SESSION 2015

Epreuve écrite d'admissibilité : le jeudi 9 avril 2015

Epreuve orale d'admission : le vendredi 22 mai 2015

Nombre de postes : 10 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
297	200	30 (seulement 29 convoqués car 1 candidat ne remplissait pas les conditions)	10	2

I) LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Conditions de qualité et d'ancienneté de services:

Le concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services civils effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité :

Elle consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission :

Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	265
Hommes	32

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	182
Hommes	18

c) Statistiques à l'admissibilité:

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Lettre administrative	97	36	164	11.81

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 15.50

Répartition hommes / femmes :

Femmes	28
Hommes	1

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	7	22	13.07

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 16.31

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 14.43

Répartition hommes / femmes :

Femmes	2
Hommes	0

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Le sujet était concret et représentatif d'une situation réelle.

Dans l'ensemble, les prestations des candidats ont été de grande qualité.

Néanmoins, malgré les recommandations écrites portées à la connaissance des candidats (**en caractère gras sur la page de garde du sujet**), le jury déplore la présence de signes distinctifs pouvant aller jusqu'à l'inscription par le candidat de leur identité sur les copies.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

Plusieurs candidats, souvent des assistants d'éducation, méconnaissaient le Système Educatif voire même leur propre environnement de travail.

Le jury recommande aux candidats de se renseigner dans les E.P.L.E. sur les missions d'un adjoint administratif et le fonctionnement du Système Educatif sans oublier l'Enseignement Supérieur.

Les candidats doivent également structurer leur réflexion et faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité.

Le jury a toutefois assisté à des prestations de qualité, bien préparées et structurées.

Il est indispensable de préparer correctement l'épreuve d'informatique en maîtrisant les connaissances élémentaires du tableur ou du traitement de texte.

D'un point de vue organisationnel, aucun incident majeur n'a été déploré grâce à l'investissement sans retenue de l'ensemble des personnels de la Division des Examens et des Concours, tous services confondus. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Le président du jury,

Guy BARET